



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 FEVRIER

à 18h30

MAIRIE D'ACHERES

COMPTE RENDU

Etaient présents : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, BESLAY Eric, FORATIER Pascale, Cédric FROMENTEAU, MAZIER Sylvie, MELOT Marie-Claude

Absent excusé : Aurélien CHOLLET donne pouvoir à BESLAY Eric

Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 : adopté à l'unanimité

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : **de 1000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : **de 5 000 € par sinistre** ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : **fixé à 15 000 € par année civile**.
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant HT
23/12/2020	Contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL	CNP Assurances	Taux de cotisation : 6.25 % de la base de l'assurance – 2 325.38 €
02/02/2021	Adhésion PanneauPocket	PanneauPocket	150.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal au Maire : adopté à l'unanimité

1. DEMANDE DE SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DU CHER

Le Secours Populaire Français aide, tout au long de l'année, de nombreuses familles en difficulté de tout le département dans différents domaines (alimentaire, vestimentaire, matériel, financier, vacances).

Sur l'ensemble du département, les aides attribuées en 2019 concernent 9 909 personnes pour une valeur de 410 989 €.

Dans la commune, 3 ménages ont été aidés, ce qui représente 5 personnes pour un montant global d'aides de 207.40 €.

A cet effet, le Secours Populaire Français sollicite une subvention au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour – 2 contre (Ghislain Berthin – Sylvie Mazier)

- D'attribuer une subvention au Secours Populaire Français du Cher au titre de l'année 2021 d'un montant de 50 €

2. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES

L'Association Française des Sclérosés En Plaques, plus ancienne association des patients en France, toutes pathologies confondues, accompagne le patients et leurs aidants dans leur quotidien.

A cet effet, l'Association Française des Sclérosés En Plaques sollicite une subvention au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer de subvention à l'Association Française des Sclérosés En Plaques au titre de l'année 2021

3. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER

L'Association des Amis de la Bibliothèques du Cher met en place des actions de promotion et de développement de la lecture publique, à travers les bibliothèques municipales et les dépôts du Département.

Les subventions aux animations demandées par les bibliothèques ne sont dorénavant attribuées qu'aux communes participant au financement de la vie de l'Association.

A cet effet, l'Association des Amis de la Bibliothèques du Cher sollicite une subvention d'un montant minimum de 0.15 € par habitant de la commune au titre de l'année 2021.

Il sera observé durant l'année le bienfondé de cette subvention et si des animations ont pu être mises en place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : par 9 voix pour - 1 abstention (Marie-Claude MELOT)

- D'attribuer une subvention à l'Association des Amis de la Bibliothèques du Cher au titre de l'année 2021 d'un montant de 0.15 euros par habitant de la commune soit $384 * 0.15 = 57.60$ euros

4. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DU COLLEGE BETHUNE SULLY

L'Association Sportive Scolaire du collège Béthune Sully permet à 93 licenciés de pratiquer des entraînements et des rencontres sportives avec les adaptations nécessaires liées à la COVID 19.

Afin de poursuivre ses activités, l'Association Sportive Scolaire du collège Béthune Sully sollicite une subvention au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention à l'Association Sportive Scolaire du collège Béthune Sully au titre de l'année 2021 d'un montant de 120 €

5. DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION ENVIRONNEMENT – PARLEMENT DE L'EAU

Suite au départ d'un conseiller municipal, il convient de le remplacer à la commission environnement :

Se présentent : Sylvie MAZIER titulaire / Aurélien CHOLLET suppléant

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Sylvie MAZIER titulaire et Aurélien CHOLLET suppléant

Suite au transfert de compétences Eau-Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes a mis en place un parlement de l'eau.

Il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune à cette commission :

Se présente : Ghislain BERTHIN

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Ghislain BERTHIN

QUESTIONS DIVERSES

- *Pour information : dans le cadre de la convention établie avec les Réseaux d'Aides Spécialisés au Elèves en Difficulté (RASED), les frais de fonctionnement, s'élèvent à 365.47 € en 2019-2020. Afin de permettre l'achat de batteries et tests psychométriques, le RASED sollicite le report de cette somme pour 2021.*
- *Décision de fermeture d'une classe à Achères : il restera une classe de 3 niveaux : CE2-CM1-CM2. Le conseil municipal refuse la décision et un courrier a été envoyé au Directeur Académique. Le Député et le Sénateur ont été sollicités, ainsi que l'Association des Maires Ruraux. Un mail sera envoyé aux parents pour les informer de la situation et leur proposer une réunion.*
- *Prévision de travaux 2021 : la commission devra se réunir pour établir les priorités*
 - Local périscolaire, porte des classes*
 - Mise en conformité de l'éclairage public (fin)*
 - Numérotage (fin)*
 - Peinture huisserie des classes, de la cantine*
 - Isolation ancienne mairie, grenier mairie actuelle*
 - Jardin du souvenir*
 - Bureau de la Directrice : lambris abimés*
 - Abris bus du bourg et des Poteries*
 - Rénovation sacristie*
 - Chaufferie : fissure*
 - Accessibilité de la mairie aux personnes handicapées (emplacement de stationnement)*
 - Extension éclairage public*
 - Atelier municipal : mise en conformité des sanitaires*
 - Aménagements touristiques (bancs, Mare des Fougères, chemins de randonnées)*
 - Dérasement des accotements, élagage*
 - Travaux fossés. Drainage, pelouse et terrain de boules*
 - Travaux routiers*
 - Programme DETR 2022*
 - Travaux sur retour de l'enquête*

- *La fibre : des poteaux seront doublés aux panneaux téléphoniques pour des questions de charge. Si enterrement des fils : 8000 € du kilomètre*
- *L'éclairage public : chercher une solution pour un réglage plus intéressant au niveau consommation ainsi que de la pollution lumineuse : les armoires doivent être changées mais problème d'approvisionnement*
- *Point sur le PLUI*
- *Aux Poteries, il y a un énorme trou : l'enrobé sera posé dès que possible*
- *Aux Rois, il y a un panneau électrique couché : problème résolu*
- *Spectacle familial « Boite de Nuit » le 5 mai 2021 : 10h30 pour les 0-3 ans / 15h30 pour les 3-10 ans*
- *Animations des bibliothèques à compter du 11 mars : autour de la lecture, jeux – deux séances le jeudi 16h15 et 17 h*